



Tél. : 01 34 70 03 11
Fax : 01 30 34 27 68
e-mail : mairie@bernes95.fr

Toute correspondance
est à adresser à Mr le Maire

N° 2023-05

DECISION DU MAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-21 et suivants,

Le Maire, au nom de la commune, signe la convention d'assistance retraite CNRACL avec le CIG de la Grande Couronne, 15 rue boileau, 78008 VERSAILLES, à compter du 10 mai 2023, pour un montant de 44 € par heure de travail.

Fait à Bernes-sur-Oise, le 22/5/2023

Le Maire,



Olivier ANTNY

DATE DE PUBLICATION :

25/5/2023

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Cergy dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication pour voie d'affichage.
Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application télérécoeurs citoyens accessible par le biais du site www.telerecoeurs.fr.*